



**Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque**

AIMÉ Thierry	HARAN Gilles
BERARD Marc	HARGUINDEGUY Jérôme
BERTHET André	IRIART Jean-Pierre
BURRE-CASSOU Marie-Pierre	IRIBARNE Pascal
CASCINO Maud	ITHURBURUA Daniel
CIER Vianney	LACASSAGNE Alain
DE PAREDES Xavier	LAHORGUE Michel
DELOBEL Marie-Anne	LASCUBÉ Grégoire
DUHART Agnès	LASSERRE Jean-François
ELGART Xavier	MAILHARIN Jean-Claude
ESPILONDO Pierre	MAUROU Hervé
ETCHEBER Peio	MAZAIN Eric
ETCHEBERRY Jean-Jacques	MOUESCA Colette
ETCHEMENDY René	OÇAFRAIN Jean-Marc
EUSTACHE Dany	ROLLING Eric
GASTAMBIDE Arño	SAINT ESTEVEN Marc
GONZALEZ Francis	THICOIPÉ Xabi
GOYHETCHE Ramuntxo	

**Excusés Agglomération Pays Basque**

AROSTEGUY Maider  
BETAT Sylvie  
CARRERE Bruno  
COURCELLES Gérard  
DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine  
DARRIEUX-JUSON Olivier  
DURRUTY Sylvie  
GOYTY Xalbat  
HIRIGOYEN Roland  
LACARRA Anita  
LARRALDE André  
MAGIS Jean-Noël  
PARGADE Isabelle

**Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx**

DUBERT Francis  
DUGAU Isabelle

FICHOT Julien

**Excusés Communauté de Communes du Seignanx**

BELIN Eva  
LESTANGUET Jean-Romain  
PEYNOCHE Gilles

**Suppléants présents mandatés par des titulaires**

Titulaires excusés	Suppléants désignés
CARRERE Bruno	HIRIBARREN Mikel
GOYTY Xalbat	LACOSTE Xavier
LARRALDE André	DULIN Geneviève
PARGADE Isabelle	JAUREGUIBERRY Gérard
PEYNOCHE Gilles	MILAN Bruno

**Procurations de titulaires excusés à des titulaires**

Titulaires excusés	Titulaires désignés
BELIN Eva	DUGAU Isabelle
BETAT Sylvie	ETCHEBER Peio
COURCELLES Gérard	CASCINO Maud
DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine	CIER Vianney

Absents : (CAPB) ALDANA-DOUAT Eneko, BERÇAITS Christian, ECHEVERRIA Philippe, ELGOYEN-HARITCHET Valérie, IHIDOY Sébastien, KAYSER Mathieu, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABÈGUERIE Marc, LASSABE Gilles, SORHUET Vincent, VAQUERO Manuel.

Date d'envoi de la convocation : 24 janvier 2025  
Délégués titulaires en exercice : 65 (1 siège vacant)  
Membres titulaires et suppléants présents : 43  
Membres votants (présents ou représentés) : 47

Président de séance : Marc BERARD, Président  
Secrétaire de séance : ELGART Xavier

Le conseil syndical s'est réuni à Lahonce (Pôle territorial Nive Adour – Salle n°1) le 30 janvier 2025 à 18h30 et a délibéré sur la question suivante :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**  
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 04/02/2025

## **OJ n°3 – Finances : Débat sur les Orientations Budgétaires 2025**

*Rapporteur : Marc BÉRARD, Président*

Le débat d'orientation budgétaire (DOB), prévu par le code général des collectivités territoriales, doit permettre aux élus et à la population d'avoir une vision pluriannuelle du budget du syndicat, de ses engagements et de ses recettes. Dans les établissements et communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter des informations sur l'effectif et les dépenses de personnel. Il doit aussi décrire les relations financières que le syndicat entretient avec ses membres (la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Communauté de Communes du Seignanx).

Ce DOB doit permettre aux élus syndicaux :

- de discuter de la situation financière du Syndicat, des priorités et évolutions souhaitables ;
- de fixer les bases sur lesquelles le budget sera construit et les missions du Syndicat qui pourront être mises en œuvre.

Le présent rapport expose les orientations discutées lors de précédents conseils et bureaux. Ces orientations sont susceptibles d'adaptations et de modifications jusqu'au vote du budget, qui interviendra le 20 février 2025.

### **L'ACTIVITÉ DU SYNDICAT en 2024**

Le Conseil syndical s'est réuni à 11 reprises, dont une séance reconvoquée suite à une absence de quorum.

En plus des sujets règlementaires, les élus syndicaux ont travaillé en ateliers sur divers sujets : Sobriété foncière ; Charpente écologique ; Charpente paysagère ; Restitution de la mission Economie ; Trames Vertes et Bleues ; 2<sup>nd</sup> débat sur les orientations du PAS ; DOO ; Résultats de l'Évaluation environnementale ; Echanges sur la feuille de route « post-arrêt ».

Le Bureau syndical s'est réuni 12 fois.

Cette instance a instruit 19 modifications de PLU (dont 2 révisions, 13 modifications et 4 modifications simplifiées) ; 3 créations ou modifications de ZAD ; 5 avis sur des MECDU ; 6 demandes d'ouverture à l'urbanisation ; 2 avis sur des modifications simplifiées de 2 PLUi voisins (Orthes et Arrigans) ; 1 avis sur l'élaboration d'une carte communale ; 1 avis sur le SRADDET Nouvelle-Aquitaine ; 1 avis sur le Schéma Régional des Carrières ; 2 avis pour la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

En dehors des instances officielles, s'est tenu un séminaire sur le volet Économie du projet de SCoT. L'équipe du syndicat est intervenue à plusieurs reprises pour présenter l'état d'avancement du SCoT dans diverses réunions :

- 17 réunions publiques à travers tout le territoire ;
- 1 rencontre avec le Conseil de Développement Pays Basque ;
- 1 réunion avec les Personnes Publiques Associées ;
- 1 réunion avec les associations, hors PPA ;
- 1 rencontre avec le Conseil exécutif de la CAPB ;
- 1 rencontre avec la Communauté de communes du Seignanx ;
- 1 rencontre avec le Pôle territorial Errobi ;
- 1 rencontre avec le Pôle territorial Sud Pays Basque.

## PERSPECTIVES 2025

Les Orientations Budgétaires 2025 du Syndicat s'inscrivent dans un contexte institutionnel et financier incertain. Au niveau national, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 pourrait être approuvé courant février 2025. Sans attendre les détails à inscrire dans ce nouvel PLF, un certain nombre de collectivités locales ont déjà anticipé des budgets à la baisse (tant en recettes, qu'en dépenses). Les intercommunalités membres du Syndicat du SCoT n'échappant pas à ce contexte, les Orientations Budgétaires 2025 du Syndicat tiendront compte d'un effort à fournir, tout en maintenant un niveau d'investissement adapté aux besoins de finalisation du projet de SCoT.

Afin de tenir compte des retours informels des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le projet, le Conseil Syndical a décidé de reporter l'arrêt du SCoT, initialement prévu le 12 décembre 2024, au jeudi 30 janvier 2025. A compter de cette date, le Syndicat entamera une nouvelle étape dans son projet : saisine officielle des PPA, lancement d'une enquête publique et évolution du dossier en vue de son approbation. Cette dernière ligne droite nécessitera la mobilisation soutenue des élus du Syndicat, de l'équipe technique et des partenaires associés au projet de SCoT.

*Résultats prévisionnels 2024 : Le résultat excédentaire de la section d'investissement en 2024 devrait s'établir à 116 198,36 € et celui de la section de fonctionnement à 24 226,64 €. Dans ces orientations budgétaires 2025, il est proposé d'attribuer l'intégralité de l'excédent de fonctionnement au chapitre 002.*

### • Les recettes de fonctionnement :

#### La participation des collectivités membres (chapitre 74) :

La participation des membres constitue la principale ressource du Syndicat. Son montant varie en fonction de la démographie et du montant des cotisations par habitant fixé chaque année par le Syndicat en fonction de ses besoins.

Pour rappel, depuis 2022 le coût par habitant fixé est de 1,50 €.

Cette contribution a permis au Syndicat d'assumer pleinement ses charges salariales, ainsi que d'engager de nouvelles prestations pour s'assurer d'un arrêt du SCoT au début de l'année 2025.

Cette année, afin de tenir compte du contexte financier national, tout en permettant de finaliser l'élaboration du SCoT, la participation des membres est abaissée à 1,40 €/habitant. Avec cette évolution, la contribution totale est estimée à **510 479,20 €** :

- CA Pays Basque : 468 042,40 € (28 k€ de moins qu'en 2024) ;
- CC du Seignanx : 42 436,80 € (2 k€ de moins qu'en 2024).

## Historique des participations des membres

	2022			
	cotisation/ habitant	population recensée	Participation	écart n-1
CA Pays Basque	1,5	<b>323 687</b>	485 530,50 €	113 445,42 €
CC du Seignanx	1,5	<b>28 825</b>	43 237,50 €	10 480,26 €
<b>PARTICIPATIONS DES MEMBRES</b>		<b>352 512</b>	<b>528 768,00 €</b>	

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 04/02/2025

	2023			
	cotisation/ habitant	population recensée	Participation	écart n-1
CA Pays Basque	1,5	<b>327 298</b>	490 947,00 €	5 416,50 €
CC du Seignanx	1,5	<b>29 436</b>	44 154,00 €	916,50 €
<b>PARTICIPATIONS DES MEMBRES</b>		<b>356 734</b>	<b>535 101,00 €</b>	

	2024			
	cotisation/ habitant	population recensée	Participation	écart n-1
CA Pays Basque	1,5	330 533	495 799,50 €	4 852,50 €
CC du Seignanx	1,5	29 831	44 746,50 €	592,50 €
<b>PARTICIPATIONS DES MEMBRES</b>		<b>356 734</b>	<b>540 546,00 €</b>	<b>5 445,00 €</b>

### La Dotation Globale de Décentralisation (chapitre 74)

L'Etat soutient financièrement l'élaboration du SCoT dans le cadre de la DGD (la candidature du Syndicat pour l'appel à projet relatif au financement des SCoT avait été retenue en 2018) ; la première dotation de 80 000 € conditionnée par la prescription du SCoT a été versée par l'Etat en décembre 2018, la seconde dotation, perçue en décembre 2021, s'est élevée à 85 000 €.

Le montant restant à percevoir pour l'élaboration du SCoT est de 80 000 € est lié à l'arrêt de projet de SCoT. Cette recette initialement prévue au Budget 2024 sera finalement inscrite en recette de fonctionnement 2025. Le déblocage de cette ultime enveloppe pourra être versé après adoption du PLF 2025.

### Amortissement :

Comme cela avait été évoqué lors des différents exercices budgétaires précédents, le Syndicat Mixte a soldé les amortissements concernant l'activité du Syndicat antérieure à 2014. Désormais, les écritures d'amortissement ne concerneront que les investissements depuis 2014.

La reprise des subventions représente 480 €, soit une diminution de 63 000 €.

BILAN OB 2025 - FONCTIONNEMENT - RECETTES	
Participation des collectivités membres (chapitre 74)	510 479,20 €
DGD (chapitre 74)	80 000,00 €
Résultat 2022 reporté prévisionnel (002)	24 226,64 €
Amortissement des subventions reçues (chapitre 042)	480,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>615 185,84 €</b>

Soit une baisse globale de près de 130 k€ par rapport à l'exercice 2024.

- **Les dépenses de fonctionnement :**

**Les charges de personnels** représentent le premier poste de dépenses du Syndicat. En 2025, elles sont estimées à 342 k€ pour 5 agents. Ce chiffrage tient compte :

- du recrutement d'une Assistante technique, 35h par semaine, depuis le 09/10/2023, dont le contrat va évoluer au 01/04/2025 en Contrat de projet ;
- de l'avancement d'échelon de la Chargée de mission (fonctionnaire de catégorie B), conformément à la grille indiciaire propre à son grade ;

Fonction	Recrutement	Grade / Filière	Coût chargé annuel
Directrice <i>Temps complet</i>	CDI	Ingénieur Principal / Technique	88 k€
Chef de projet <i>Temps complet</i>	CDD de 3 ans Depuis le 01/09/2023	Ingénieur / Technique	62 k€
Chargée de mission <i>Temps complet</i>	Recrutement statutaire Depuis le 01/12/2014	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe/ Technique	58 k€
Responsable administratif et financier <i>Temps complet</i>	Recrutement statutaire Depuis le 06/12/2021	Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe / Administrative	47 k€
Assistante technique <i>Temps complet</i>	<i>CDD ATA</i> <i>Depuis le 09/10/2023</i>	Technicien territorial / Technique	39 k€

**Les indemnités d'élus et les cotisations qui s'y rattachent sont stables, à hauteur de 46 000 €.**

**La contribution à l'AUDAP représente 5 000 €, correspondant à la cotisation annuelle.**

Le programme de travail 2025 est en cours de discussion. Il sera conditionné par les mutualisations envisageables et les objets d'études à investiguer en priorités. Le coût du recours à l'AUDAP sera supporté en investissement.

**Les charges de gestion courante s'élèvent à 79 000 €** incluant :

- L'organisation de 2 séminaires 15 000 €
- Les dépenses de déplacements des agents 12 000 €  
(location véhicule, assurance, entretien, carburant, frais)
- La location d'un copieur et prestations de services 12 000 €
- Concours divers (Fédération des SCoT, CDG64) 10 000 €
- Le versement à des organismes de formation 8 000 €
- Journaux, insertions légales 6 000 €
- La maintenance, sauvegarde, messagerie 5 500 €
- Les frais de bouche (buffets conseil) 4 000 €
- L'affranchissement et la téléphonie 4 000 €
- Les fournitures administratives 2 000 €
- Communication du syndicat 2 500 €
- Le recours à de l'expertise juridique 1 000 €

**Le budget prévoit un prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement. Il s'agit d'un virement à la section d'investissement de 70 000 €.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 04/02/2025

BILAN OB 2025 - FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
Charges de personnel (chapitre 012)	342 326,24 €
Charges à caractère général (chapitre 011)	78 859,60 €
Indemnités d'élus et cotisations (chapitre 65)	53 000,00 €
Contribution à l'Agence d'Urbanisme (chapitre 65)	5 000,00 €
Dotations aux amortissements (chapitre 042)	66 000,00 €
Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	70 000,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>615 185,84 €</b>

- Les recettes d'investissement :

Les écritures d'ordre d'amortissement devraient représenter un total de recettes de 66 000 €, soit une baisse de 85 000 €.

Le résultat de la section d'investissement pour 2024 devrait être excédentaire et s'établir à 116 198,36 €. Son affectation définitive doit intervenir après le vote du Compte Administratif 2024.

Une partie de l'excédent de fonctionnement sera attribuée à la section d'investissement, pour un total de 70 000 €.

Le FCTVA devrait s'élever à 24 039,48 €.

BILAN OB 2025 - INVESTISSEMENT - RECETTES	
Excédent d'investissement (chapitre 001)	116 198,36 €
Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) → FCTVA	24 039,48 €
Ecritures d'ordre d'amortissement (chapitre 040)	66 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)	70 000,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>276 237,84 €</b>

- Les dépenses d'investissement :

Depuis la prescription du SCoT, les enveloppes prévues en dépenses d'investissement ont vocation à être consommées au fur et à mesure de l'avancement du nouveau projet de SCoT Pays Basque & Seignanx. En 2025, il est envisagé un total de 260 757,84 € en immobilisations incorporelles (Études et Communication), permettant ainsi d'achever la mission d'élaboration du SCoT et de mettre le Syndicat en ordre de marche pour une approbation à la fin de cette année.

- Restes A Réaliser (RAR) 2024 :

- **LGP** (Assistance juridique du projet) pour 6 600 € ;
- **Natan TORRES REJAS** (Représentations graphiques du Littoral) pour 3 150 € ;
- **Bixoko** (Mise en page des documents du SCoT) pour 12 870 € ;
- **Actuelburo** (Licence informatique) pour 1 115,86 € ;
- **BVR Créations** (Mobilier) : 821,39 €.

- Elaboration du SCoT :
- **Oxao** (Evaluation Environnementale) : 23 092,80 € (solde) ;
- **LGP** (Assistance juridique du projet) : 15 000 € (solde).

S'agissant de l'enquête publique, qui doit intervenir d'ici l'été 2025, des échanges avec le Tribunal Administratif de Pau, ainsi que plusieurs prestataires potentiels, ont permis d'estimer une enveloppe globale de 55 000 € :

- Commission d'enquête : 50 000 € ;
- Registre dématérialisé : 5 000 €.

Le delta, environ 100 000 €, sera notre réserve pour de nouvelles études complémentaires auprès de partenaires actuelles, comme l'AUDAP, ou de nouveaux prestataires.

- Mobilier et informatique :

Une enveloppe de 15 000 € sera dédiée au renouvellement du matériel informatique et du mobilier (chapitre 21).

- Communication :

Un cahier des charges pour une nouvelle mission de communication est en cours d'élaboration. A ce jour, la somme envisagée pour l'année 2025 uniquement est d'environ 30 000 €.

Le Syndicat n'envisage pas de contracter d'emprunt.

<b>BILAN OB 2025 - INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>	
Frais pour élaboration du SCoT (chapitre 20)	215 757,84 €
Communication et licences informatiques (chapitre 20)	45 000,00 €
Matériel informatique et mobilier (chapitre 21)	15 000,00 €
Amortissement (chapitre 040)	480,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>276 237,84 €</b>

Soit une baisse globale de 73 k€ par rapport à l'exercice 2024.

- La part de l'autofinancement :

En 2025, la dotation aux amortissements représenterait 66 000 € et la reprise sur subvention 480 € ; soit 65 520 € qui constituent la capacité d'auto-financement annuel de la section d'investissement.

Au vu des éléments exposés, le budget du Syndicat s'équilibrerait à :

- 612 576,24 € en fonctionnement ;
- 276 237,84 € en investissement.

Soit une baisse totale de 200 000 €, toutes sections confondues.

Le Conseil Syndical :

- ➔ **PREND ACTE** du Débat des Orientations Budgétaires.

Le Président,  
Marc BERARD

